

COMMUNE DE GERMIGNY DES PRES

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2015

Fiche de présence :

Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent
BERTHON Patrick	X	DUBUS Jean	X	PERONNET Mireille	X
BOULLIER Jean Pierre	X	GESSAT Gilbert	X	SCHEEPERS Annick	X
CALLEGARI Isabelle	AE	GUYONNET Jean Pierre	AE	THION Denis	X
CHEVALLIER Philippe	X	HEMELSDAEL Philippe	X	THUILLIER Philippe	X
DUBUC Gérard	X	MAGNIN Chrystèle	X	VOISE Yannick	X

Secrétaire de séance : Gilbert Gessat

ORDRE DU JOUR

1. Désignation secrétaire de séance
2. Validation compte-rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2014
3. Réunions extérieures
 - Communauté de Communes :
 - i. Monsieur Le Maire informe l’assemblée de l’arrivée d’une responsable-adjointe au service urbanisme. Une réunion a eu lieu et il a été décidé de réunir les 8 communes et notamment les employés communaux traitant les dossiers. Cette personne visitera chaque commune pour voir le processus et sa mise en place.
 - Approlys : Le maire informe le conseil que la commune participe au marché électricité
 - SIRIS
 - i. Le Siris a mis en place une commission rythmes scolaires pour la gestion des activités. Celles-ci se déroulent au moment de la pause méridienne et occupent les enfants pendant $\frac{3}{4}$ d’heure. Les activités sont avant tout simples et variées : bibliothèque, bricolage, jeux sportifs, jeux de société...
Pour appréhender au mieux ces nouveaux rythmes scolaires, le Siris a créé un comité de pilotage, formé d’élus et d’agents (une réunion en décembre et une en mars).
 - Evacuation du Val Amont: La préfecture a sollicité les communes pour la mise en place de 4 groupes de travail et remettre à niveau le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).
GT1: Alerte et Information; P Thuillier
GT2: Ingénierie de l’évacuation - accueil - hébergement; M Peronnet
GT3: Réseaux routiers - gestion transports - circulation & sécurité; P Berthon
GT4: Les autres réseaux (eau, gaz, électricité, ... etc). G Gessat
 - SYCTOM : Mme Peronnet nous rappelle rapidement l’objet du Syndicat. Il assure le traitement des ordures ménagères (incinération, compostage, enfouissement). Le budget est de 12 millions d’euros. En légère sous charge, pour l’incinération : 61000 tonnes brûlées pour une capacité cible de 78 000 tonnes
 - SICTOM (Budget 10 Millions d’euros): Madame Peronnet nous informe qu’une nouvelle benne est mise à la disposition du public à la déchetterie de Châteauneuf sur Loire : une benne à meubles.

D'autre part, elle précise que le volume des ordures ménagères a baissé de 30 % en raison d'une augmentation du tri sélectif. Néanmoins, le tri ne se fait pas correctement par les administrés. C'est pourquoi, le Sictom a lancé une campagne de sensibilisation en distribuant un sac qui permet de visualiser les objets à trier.

- AML(Association des Maires du Loiret). l'AML s'est réuni à Orléans pour discuter principalement de la réforme territoriale. Cela reste encore très flou et la répartition pose beaucoup de problèmes. Néanmoins, La DETR 2015 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) augmenterait de 30%.
- ADEME : Monsieur Voise a assisté à une réunion de l'Ademe. Cette organisme informe sur les économies d'énergie et notamment l'électricité. La commune pourrait être intéressée pour l'éclairage public.
- Canton à St Martin :
 - i. Le budget du Conseil Général 2015 est de 641 M€. La baisse des dotations de l'état de 37,6 M€ sur 3 ans, dont 11 m€ en 2015. Les nouveaux dossiers d'équipements sportifs, bibliothèques et équipements culturels ne seront pas traités en 2015.
 - ii. Elections départementales les 22 et 29 mars : Germigny sort du canton de Châteauneuf pour aller dans le canton de Sully.
 - iii. Elections départementales : bureau de vote. Campagne électorale débute le 9 mars 2015

date	8-13h	13h-18h	dépouillement
22 mars	P Thuillier P. Hemelsdael Y.Voise	JP. Boullier G. Dubuc P.Berthon	P Thuillier JP. Boullier G. Dubuc P.Berthon
29 mars	P Thuillier J. Dubus G.Gessat	C. Magnin D. Thion A. Scheepers	P Thuillier C. Magnin D. Thion A. Scheepers

4. réunions commissions depuis le dernier CM :

- Travaux :
 - i. Liste des travaux à engager sur 2015-2016 : busage fossés, défense incendie, entretien bâtiments communaux, entretien des ponts, reprise des concessions du cimetière, l'aménagement du grand clair sont les principaux travaux listés. A budgéter et voir quelles priorités donner en 2015.
 - ii. 0 pesticide. Deux organismes (Loiret Nature Environnement et la Fredon) proposent une prestation et un devis : audit des pratiques actuelles, aide à la mise en place d'un plan de réduction, validation des propositions de zones test (bourg, Mesnil, Prieuré), suivi, animations/communication. Accompagnement sur 2 ans. Délibération à prendre pour valider le devis (voir annexe). Reste à charge de la commune : 2 133.60€ sur 2 ans.
- Culture-association : exposition grande guerre. Environ 80 visiteurs + 3 classes. Retours positifs. Réflexion sur prochaine expo : environnement ?

5. projets & travaux en cours :

- parvis: Les travaux du parvis de l'Oratoire avancent. Suite aux prescriptions de l'ABF, l'entreprise nous a présenté un avenant en plus value. Montant : 7 330€ HT, soit 8 796€ TTC. Le montant total du marché passe à 98 194 € TTC
- Démoussage toiture oratoire : le devis est accepté et en attente de l'intervention de l'entreprise Malet (Bellegarde).
- Défense incendie : projet Mesnil, chemin des Marois pour l'utilisation du puits de Mr Hemelsdael. Un accord a été trouvé avec Mr Hemelsdael qui réalisera le chemin d'accès et la commune prendra à sa charge le montant de la réalisation du système de pompage, coût de 2 824€ HT, soit 3 388,80€ TTC. Une convention sera signée. Une demande de subvention sera sollicitée auprès du conseil général.
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation sera lancée pour mettre aux normes la défense incendie sur la commune (Chemin de la plage, Rte de St Benoît, Rte de Bussy) et les travaux seront programmés dès que possible.
- Ponts sur la Bonnée : Le maire informe que la commune peut poursuivre le projet avec le cabinet Antéa. Le coût serait de 6500.00 € HT. Le cabinet nous épaulerait pour l'appel d'offres et le montage des dossiers sur la loi sur l'eau. Il sera d'autre part possible d'échelonner les travaux sur plusieurs années

6. Délibérations :

- Syndicat de la Bonnée : l'inventaire communal des zones humides doit être réalisé dans notre commune. Le SIBB propose de l'établir gratuitement. Chaque commune doit constituer un groupe de travail. Une délibération est à prendre pour autoriser le SIBB à réaliser l'inventaire. Constitution groupe de travail :
 - i. Maire
 - ii. Responsable urbanisme (P. Berthon et Y. Voise)
 - iii. 1 représentant agriculteurs locaux (P. Hemelsdael)
 - iv. 1 volontaire sensible à l'environnement (M. Peronnet)
 - v. 1 représentant association chasse (P. Maria)
 - vi. 1 association foncière (JP. Boullier)
 - vii. 1 « ancien » (Y. Boursin)
- SAIP : Système d'Alerte et d'Information des Populations. Après visite sur site, la société Eiffage confirme que l'atelier communal permet l'installation d'une sirène. A charge de la commune l'installation d'un disjoncteur différentiel sur l'armoire électrique (coût 406,68€ TTC), l'installation de la sirène étant à la charge de la préfecture. Détails concernant les obligations de la commune : maintenance niveau 1 et informe la préfecture en cas de défaillance.
- Elevage rongeurs : exploitation Laroucau. La préfecture autorise l'ouverture d'un élevage de rongeurs. La commune doit donner son avis. Etant donné que l'élevage n'occasionne aucune nuisance, l'assemblée donne son accord.

7. Personnel :

- Le maire informe le conseil municipal d'une réflexion concernant la mise en place d'un règlement intérieur. Ce document servira de cadre pour les congés divers, absences, ARTT....
- Le maire avise l'assemblée que la commune doit se doter d'un document unique. Ce document répertorie les risques aux différents postes de travail et la manière dont ils sont traités. A faire dans les mois à venir.

8. Informations diverses :

- Réunion publique pour 1 lycée dans le bassin Sully/Châteauneuf le 5 février à 20h30 Châteauneuf Espace Florian
- Réunion information petite enfance à Germigny le 6 février à 18h30 au foyer rural
- Réunion organisée par la gendarmerie le 6 février à 20h00 à Châteauneuf Espace Florian « prévention dans le cadre de la lutte contre les cambriolages »
- Etude de la mosaïque par un chercheur de l'université de Louvain : 1^{ère} rencontre en février puis analyse détaillée (mai/juin) avec moyen technique non destructeur sans toucher à la mosaïque. Un morceau de tesselle disponible à l'Office de Tourisme sera utilisé. L'étude se fera en coordination avec l'OT pour minimiser les perturbations au niveau tourisme.
- Demande d'installation d'une horloge sur les bâtiments communaux : le bureau propose de ne pas donner suite
- PPRI : le retour du dossier d'enquête est disponible à l'accueil de la Mairie.
- Un bulletin de la Communautés de Communes sera distribué dans les prochains jours sur la commune

La séance est levée à 22 h 15

0 pesticide

TEMPS DE TRAVAIL ESTIME POUR L'APPUI SUR LE PLAN DE LA COMMUNICATION

DESIGNATION	Temps estimé (j) ou quantité	Coût	MONTANT NET
Prêt des expositions « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » et « Mauvaises herbes, on vous aime » sur une durée cumulée de 4 semaines maximum	Gratuité		
Mise à disposition de 3 panneaux "Espace sans pesticide" pour délimiter les territoires pilotes	2	120 €	240 €
Mise à disposition de 250 brochures « Pesticides : une atteinte grave à la santé et à l'environnement » et de 250 brochures « Les alliés du jardinier...pour un jardin sans pesticide »	Gratuité		
Participation à la vie locale : manifestations diverses, comités de quartier, etc. (1 journée)	1	545 €	545 €
Animations scolaires (3 demi-journées)	1,5	545 €	818 €
Diverses communications (articles pour le bulletin/journal de la commune, organisation signature et inauguration panneau, réalisation de flyers et d'affiches pour la promotion des différentes actions équivalent à une demi-journée)	0,5	545 €	273 €
SOUS-TOTAL pour l'année 2015			1 876 €
Prêt de l'exposition « Objectif zéro pesticide dans nos jardins » sur une durée cumulée de 4 semaines maximum	Gratuité		
Mise à disposition de 50 autocollants "Stop aux pesticides", 30 panonceaux "Stop aux pesticides", 30 plaquettes "Alternatives aux pesticides", 250 plaquettes "Acceptation des herbes folles"	Gratuité		
Animations scolaires (3 demi-journées)	1,5	545 €	818 €
1 animation grand public « circuit des herbes folles » dans le territoire pilote « zéro pesticide » ou 1 séance thématique destinée aux jardiniers amateurs (préparation et réalisation)	1	545 €	545 €
Diverses communications (articles pour le bulletin/journal de la commune, réalisation de flyers et d'affiches pour la promotion des différentes actions...) et élaboration de la synthèse des actions réalisées (équivalent une demi-journée)	0,5	545 €	273 €
SOUS-TOTAL pour l'année 2016			1 636 €

MONTAGE FINANCIER

Charges	2015	2016	Total
FREDON Centre	2 700,00 €	900,00 €	3 600,00 €
Loiret Nature Environnement	1 876,00 €	1 636,00 €	3 512,00 €
			7 112,00 €

Produits	Total
Ville de Germigny-des-Prés	2 133,60 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	3 556,00 €
Autofinancement LNE & FREDON	1 422,40 €
	7 112,00 €

Devis avenant travaux parvis

DEVIS

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE	PRIX UNITAIRE en Euro	MONTANT en Euro
1	Plus value pour joints à la chaux	M2	140,00	15,00	2 100,00
2	Fourniture et pose de seuil de porte en pierre de tieule	U	3,00	650,00	1 950,00
3	Fourniture et pose de tampon fonte sur regard eu	U	4,00	180,00	720,00
4	Fourniture et pose d'un regard fonte Diam 1000	U	1,00	320,00	320,00
5	Fourniture et pose d'un tampon fonte type L2T	U	1,00	350,00	350,00
6	Confection de massif béton pour arrêt de bus	U	1,00	280,00	280,00
7	Signalisation Verticale	U	1,00	225,00	225,00
8	Plus value au prix N° 7 pour panneau 700 X 700	U	3,00	165,00	495,00
9	Fourniture et pose de panneau " Eau Potable" et " Toilettes"	U	2,00	120,00	240,00
10	Fourniture et pose d'un regard à grille 40 X 40 y compris raccordement et reprofilage de l'allée existante	U	1,00	850,00	850,00
11	Moins Value pour pose de dalles et potelets	Ens	1,00	- 200,00	- 200,00

VALEUR en votre règlement à adresser à notre siège Social de ST JEAN DE BRAYE

par **Virement au** à **30 jours**

Domiciliation Bancaire : Ste Gale IBAN : FR76 3000 3015 4000 0200 2168 884 -BIC : SOGEFRPP

HSBC IBAN : FR76 3005 6002 3002 3006 6569 612 - BIC : CCFRFRPP

CIC IBAN : FR76 3004 7148 7000 0200 0910 143 - BIC : CMCIFRPP

N° identification TVA FR52086180601 - TVA sur les encaissements

TOTAL HT **7 330,00**

T.V.A 20,00 % **1 466,00**

Aucun escompte n'est consenti pour paiement anticipé .

MONTANT T.T.C **8 796,00**

En cas de non paiement de notre facture à l'échéance mentionnée ci-dessus, il sera perçu des pénalités fixées

Inventaire Zones Humides

Le SAGE Nappe de Beauce a lancé une démarche d'inventaire communal des zones humides dans le but de les préserver. Les raisons de cet objectif de préservation des zones humides sont présentées dans le *Guide méthodologique pour l'inventaire communal des zones humides* pour plus de précisions se référer à ce guide envoyé à toutes les communes par le SAGE. Citons tout de même les principales fonctions des zones humides: régulation du débit par écrêtement des crues et restitution en période d'étiage, amélioration de la qualité de l'eau par phyto-épuration, réservoir de biodiversité, valorisation possibles – touristique, économique, sociales, récréatives-.

Cet inventaire a vocation à s'inscrire dans les documents d'urbanisme, PLU et SCOT, et à devenir des outils de gestion et de préservation. C'est pourquoi cet inventaire doit être réalisé de façon collaborative entre les communes et le maître d'œuvre.

Le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Bonnée s'est proposé de réaliser cet inventaire de par ses statuts l'autorisant à "procéder à l'exécution et l'entretien des travaux d'aménagement du bassin de la Bonnée". Ce document décrit la démarche proposée par le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Bonnée.

Groupes de travail communaux

Chaque commune composera un groupe de travail chargé du suivi et de la mise en œuvre de l'inventaire sur son territoire.

Les groupes de travail auront pour rôle d'assurer le suivi du travail d'inventaire et d'apporter ses connaissances sur le territoire. Ils donneront leur avis sur les résultats d'inventaire en fonction des réalités de terrain, des utilisations foncières actuelles et futures. Les groupes de travail devront faciliter l'accès au SIBB aux informations locales et en assurant la mise en relation avec les acteurs locaux (propriétaires, exploitants, associations etc...). A ce titre chaque commune pourra ajouter un ou plusieurs acteurs locaux s'il le juge utile.

Chaque groupe sera constitué, à minima, de:

- Elus communaux (maire et responsable urbanisme / cadastre)
- Président SIBB
- Technicien SIBB



- Un membre des services techniques de la commune
- Un représentant des agriculteurs locaux
- Un représentant d'association environnementale (si présente sur la commune ou volontaire pour intégrer le groupe de travail)
- Un représentant des associations de chasse
- Association foncière (si encore en place sur la commune)
- "Anciens" pour leur mémoire des lieux

SAIP

Article 1 - Rappel du contexte

Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale. Il s'agit de doter les autorités de l'Etat mais aussi des communes d'un "réseau d'alerte performant et résistant", en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) de l'Etat, constitué de 3 900 sirènes, prévu surtout pour une attaque aérienne.

Les services de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) ont en conséquence conçu un nouveau dispositif, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Il repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels seront positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces, dont des sirènes d'alerte, eu égard aux circonstances locales (urbanisme, bruit ambiant, sociologie de la population).

3.1. Obligations de la commune de Germigny-des-Prés

La commune de Germigny-des-Prés partie à la convention s'engage, pour la sirène concernées, à :

- assurer la prise en charge, financière et technique, et selon les normes en vigueur, du **raccordement au réseau électrique et de la fourniture en énergie** de la totalité des équipements composant la sirène. A cette fin, la commune de Germigny-des-Prés devra faire le nécessaire pour obtenir un **rapport de visite du contrôle annuel de la conformité électrique des installations**.

- assurer les actions de **maintenance de premier niveau** sur l'ensemble des équipements étatiques composant la sirène (équipements listés à l'article 5) et récapitulés dans l'annexe 4 de la présente convention.

Les personnels désignés par la commune de Germigny-des-Prés pour assurer ces actions recevront à cet effet une formation de la part de la société Eiffage (prestataire installateur et maintenance), ainsi qu'une documentation technique lors de la réception du site

Hors maintenance de premier niveau décrite supra, aucune intervention autre que celle d'Eiffage ne devra être effectuée par les agents de la commune sur ces matériels.

- informer la préfecture (services chargés de la protection et de la sécurité civile) dans les plus brefs délais en cas d'éventuels problèmes de fonctionnement des équipements appartenant à l'Etat, afin que celle-ci fasse intervenir, le cas échéant, Eiffage.

- laisser libre accès, sous réserve de prévenance, au personnel (prestataires étatiques, personnels de l'Etat) chargé d'assurer la maintenance et l'entretien des équipements

appartenant à l'Etat (remplacement du boîtier émission réception et de la batterie de l'armoire de commande notamment)

- informer préalablement (au minimum six mois avant la date prévue) la préfecture en cas de :
 - projet de démontage, aux fins de réinstallation sur un autre bâtiment, de remplacement ou de destruction, des équipements constituant la sirène ;
 - projet de changement de propriétaire ou de destination du bâtiment d'implantation de la sirène, sans déplacement de celle-ci.

- informer la préfecture de tout changement de responsable de site relativement à la sirène et transmettre les coordonnées d'un nouveau correspondant.

Ouverture établissement élevage de rongeurs (Laroucau)

ARRETE

Article 1 – Monsieur Franck LAROUCAU est autorisé à ouvrir un établissement d'élevage de rongeurs : Hamsters et Octodons (*Phodopus sungorus*, *Phodopus roborovskii*, *Cricetulus griseus* et *Octodon degus*) au 97 route de la Prieurée à GERMIGNY DES PRES (45110).

Article 2 - L'établissement est situé, installé et exploité conformément aux plans et dossiers joints à la demande d'autorisation d'ouverture, sous réserve des prescriptions du présent arrêté.

Article 3 - Le transfert de l'établissement, toute transformation dans l'établissement, toute modification apportée aux installations ou aux conditions de fonctionnement ainsi que tout changement d'exploitant sera porté à la connaissance du Préfet avant sa réalisation.

Article 4 - L'établissement est placé en permanence sous la responsabilité de Monsieur Franck LAROUCAU titulaire du certificat de capacité pour l'entretien de rongeurs délivré par le Préfet du Loiret le 13 novembre 2014.

Article 5 - L'introduction d'espèces qui n'entrent pas dans le champ des compétences du titulaire du certificat de capacité ou pour lesquelles des installations d'hébergement ne sont pas prévues par le présent arrêté, doit faire l'objet d'une nouvelle procédure d'autorisation.

Article 6 - Les caractéristiques générales auxquelles doit satisfaire de façon permanente l'établissement sont définies comme suit :

A INSTALLATIONS

Les installations destinées au logement des animaux sont adaptées aux exigences biologiques, aux habitudes et aux mœurs de ces animaux et sont conçues de façon à ne pas être la cause d'accident pour ces rongeurs.

En cas de soins éventuels à prodiguer aux rongeurs, ceux-ci sont dirigés vers la Clinique Vétérinaire MC Vet Conseil de QUIERS SUR BEZONDES (45270).

B CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Les rongeurs reçoivent une nourriture équilibrée et conforme à leurs besoins.

L'ensemble de l'établissement est tenu en bon état de propreté, d'entretien et de fonctionnement.

Le responsable lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs nuisibles en utilisant des méthodes et produits autorisés aussi souvent que nécessaire.

Les animaux morts et les déchets de l'établissement doivent être stockés et éliminés conformément à la législation en vigueur.

Les rongeurs devront être maintenus de manière à éviter tout risques de fuites à l'extérieur de l'habitation.
